

Occasion manquée?

❖ Claude A. Bernhard, rédacteur Spécial-IST

L'ergonomie traite des interfaces entre l'humain et son travail, de l'aménagement des postes et de l'organisation du travail. Elle constitue un des trois grands axes de la santé au travail, complétant la médecine du travail, centrée sur les travailleurs, et l'hygiène et sécurité du travail orientée sur le milieu et les outils de travail. Pourtant les ergonomes ne semblent toujours pas près de rejoindre le chapitre des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail reconnus au sens de la loi, les MSST.

Si l'ergonomie n'est citée qu'une fois nommément dans l'Ordonnance 3 relative à la loi sur le travail, elle y est transparaît implicitement à maintes reprises. Or la CFST a refusé d'incorporer les ergonomes à la liste des MSST. Elle aurait en particulier voulu éviter un afflux de demandes similaires venant d'autres professions (infirmières de santé au travail, psychologues du travail, physiothérapeutes, etc.).

Territoires

Mais il y a peut-être une raison plus fondamentale. Par définition, la CFST est la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail. Cette notion a un sens précis dans la LAA (prévention des accidents et des maladies professionnels tels que définis). A travers ce refus, la CFST ne dit pas que la santé au travail au sens large soit sans importance, pas plus qu'elle ne met en doute le rôle de l'ergonomie. Elle se tient simplement dans les limites de son champ d'action prescrit.

La balle n'est donc pas dans le camp de la CFST. Les MSST resteront durablement privés d'un S supplémentaire qui représenterait la santé au travail dans toute son étendue, sur un pied d'équivalence avec la sécurité au travail et non plus comme une sorte d'appendice subsidiaire.

Ergonomie et sécurité au travail

Et il y a plus. En Europe, l'ergonomie a pris forme dans les mines et la métallurgie, alors qu'aux E.-U. on cherchait à rendre des avions de guerre pilotables par des néophytes¹. De tels contextes se caractérisent par une fréquence élevée d'accidents qui ne pardonnent guère et les pionniers de l'ergonomie ont très vite reconnu le lien entre risque d'accident et charge de travail – mentale autant que physique.

L'approche ergonomique prend en considération les capacités et les limites des individus au travail. Ne pas accueillir de plein droit ce que l'ergonomie peut apporter de spécifique à la prévention des accidents, c'est marquer un bel autogoal.

Y'a comme un trou, là... mais on y mettrait quoi?

Cela dit, qui va s'occuper de la santé au travail, dans le sens intégré que lui donnent ceux qui s'y consacrent, donc aussi les

ergonomes? Sans se creuser la tête bien longtemps, on peut imaginer au moins deux options :

1. La CFST élargit son champ d'action et devient CFSST (Commission fédérale de coordination pour la santé et la sécurité au travail), mais cette décision ne lui appartient pas.
2. Une autre instance voit le jour pour faire pendant à la CFST et rétablir la symétrie suggérée par la dualité LAA/LTr. Il est vrai que cette symétrie tient actuellement plus du vœu pieux que de l'action musclée (et si l'on parle ressources, elle devient carrément imaginaire!). Pour corriger ce déséquilibre, des propositions ont été formulées² mais semblent encore loin de se matérialiser.

Plus généralement, la santé au travail devrait déborder de l'optique «assurance de sécurité sociale». Elle irrigue en effet des territoires politiques beaucoup plus étendus, comme la santé publique, l'environnement, l'éducation mais aussi l'économie... y compris la santé des entreprises, comme le démontrent certains pays scandinaves très en avance sur nous! Plus tôt on aura résolu de s'y atteler, plus vite on avancera, aurait pu dire M. de La Palice. |

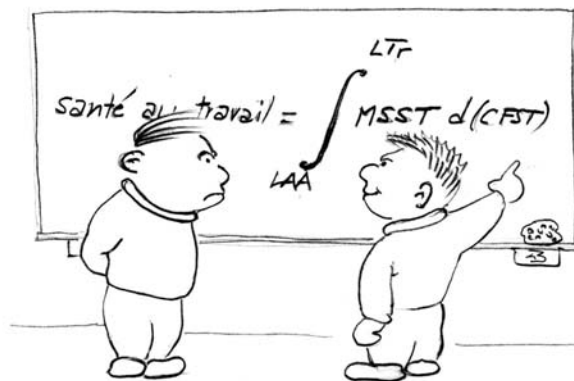
Remerciements

Grand merci à Jo Weiss, ergonomiste européen et hygiéniste du travail, d'avoir judicieusement corrigé et complété mon propos.

¹ Paule Rey, Spécial-IST N° 10

² cf. par exemple J. Parrat, Spécial-IST N° 13

Entre... «spécialistes!»



«Y manquerait pas quelque chose, là?»